

Déclaration commune des Conseils économiques et sociaux régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire

Pour un Campus d'excellence "Bretagne-Pays de la Loire"

Une part importante du "Grand emprunt" est réservée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Dans ce cadre, le dispositif "Campus d'excellence" est doté de 7,7 Mds€ qui sont attribués à quelques campus sélectionnés au plan national.

L'enjeu est fondamental puisque la recherche et l'innovation nourrissent, de façon vitale, le socle sur lequel s'appuient la compétitivité, le développement des entreprises et l'emploi.

La visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche est la condition impérative pour attirer les chercheurs de haut niveau et les étudiants, y compris étrangers, et irriguer l'économie régionale à travers les liens formation/recherche/innovation/entreprise.

Une mobilisation commune des forces des régions Bretagne et Pays de la Loire permet d'obtenir la masse critique exigée aujourd'hui pour avoir cette visibilité internationale. Elle est fondée à la fois sur la complémentarité des caractéristiques de ces régions et sur une authentique histoire commune et naturelle de coopération académique, universitaire et économique. C'est ainsi que les pôles de compétitivité ont déjà permis de tisser des liens forts entre les axes industriels majeurs des deux régions et certaines thématiques de recherche du plus haut niveau.

Les Conseils économiques et sociaux des deux Régions entendent exprimer d'une seule et même voix toute l'importance qu'ils attachent à cette reconnaissance nationale, capitale à leurs yeux pour le développement de leurs territoires et pour lesquels une candidature unique est pertinente et s'impose pour l'obtention du label "Campus d'excellence".

Pour être pleinement opérationnelle, cette démarche commune doit s'appuyer dès à présent sur un pilotage ferme et partagé du projet.

Concrètement, il est indispensable que les fleurons des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche des deux régions soient réunis dans une structure commune dotée d'une gouvernance offensive, indépendante et transparente, intégrant des experts scientifiques internationaux et les acteurs concernés par la recherche fondamentale et appliquée, et sa valorisation.

Cette forte symbiose est déterminante ; elle doit être présente dès la conception du projet, notamment sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique et coordonnée avec l'ensemble du dispositif du Grand Emprunt.

Les Conseils économiques et sociaux de Bretagne et des Pays de la Loire considèrent que l'Etat, en attribuant le label "Campus d'excellence" au projet présenté par l'ensemble des forces de l'enseignement supérieur et de la recherche des deux régions, consacrerait une très grande région de la recherche française en Europe, au service de la compétitivité des territoires, et par conséquent de sa politique en faveur du développement économique, social et environnemental en France.